

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le qutra juillet deux mil seize.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : France BARBARA, François COLLADO, Arlette COMPAN, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Hervé PÉPIN, Françoise PROUST, Audrey ROUFFIAC, Emmanuelle ROYER, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Isabelle DARJ, Jean-Marie LAZO, Jean-Pierre PAULHE

Nombre de présents : 16

Date de convocation : 4 juillet 2016

Secrétaire de séance : Françoise PROUST

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 16

03-01-2016 : décision modificative : changement de numéro de deux opérations pour l'application CIRIL :

Pour le passage au logiciel CIRIL en comptabilité deux numéros d'opérations devront être changés car ces numéros sont déjà utilisés par un autre commune de la communauté d'agglomération de l'albigeois.

Le **198** : ACHAT DE MATERIEL deviendra : **451999198**

Le **201** : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS deviendra : **45199201**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	2158	198 : ACHAT DE MATERIEL	Autres installations, matériel	1000,00
	2188		Autres immobilisations corporelles	3107,00
21	2135	201 : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS	Installations générales...	885,16
23	2315	201 : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS	Installations générales...	3726 ,00

DEPENSES :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	2158	45199198 : ACHAT DE MATERIEL	Autres installations, matériel	1000,00
	2188	45199198 : ACHAT DE MATERIEL	Autres immobilisations corporelles	3107,00
21	2135	45199201 : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS	Installations générales...	885,16
23	2315	45199201 : AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS	Installations générales...	3726 ,00

03-02-2016 : décision modificative : Réparation du Beffroi de l'église :Virement du compte d'étude au compte construction :

Les travaux de réparation du Beffroi devant débuter au cours du dernier trimestre 2016, après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
20	2031	260 : Beffroi église Saint-Barthélemy	Frais d'étude	100000 €

DEPENSES :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	260 : Beffroi église Saint-Barthélemy	Construction	100000 €

03-03-2016 : décision modificative : travaux école :

Les travaux de réfection de la cour des primaires

après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2312	271 : Réhab vieux village maitrise....	Agencement et aménagement...	30000 €

DEPENSES :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	188 : Rénovation bâtiments scolaires et alentours	Constructions	30000 €

03-04-2016 : Tarifs cantine garderie :

Le prestataire de service « Ansamble » ayant annoncé qu'il n'augmentait les tarifs des repas cantine, le Conseil Municipal décide après délibération à l'unanimité de ne pas changer le montant de la cantine et de la garderie.

03 05 2016 Travaux de rénovation cour primaire du groupe scolaire Plan de financement : Demande de subvention :

Les travaux de rénovation de la cour primaire du groupe scolaire sont inscrits au budget primitif de la Commune et le montant a été abondé par décision budgétaire modificative :

Le montant estimé des travaux est de 40333 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Travaux faits en régie (Clôtures)	10000€
- Subvention Conseil Départemental	12 133€
- Autofinancement	18200€

TOTAL	40333€

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et la demande de subvention au Conseil Départemental.

03 06 2016 Demande d'emprunt :

Vu le budget de la Commune de CASTELNAU DE LÉVIS, voté et approuvé le 11 avril 2016 et visé par l'autorité administrative le 19 avril 2016.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : La commune de Castelnau de Lévis contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Article 2 : caractéristiques de l'emprunt

Objet : Financement des travaux de réhabilitation du vieux village

Montant : 400000 € (quatre cents mille euros)

Durée d'amortissement : 15 ans

Taux : 1.1% fixe

Périodicité : annuelle échéance constante

Débloquage : l'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales), au-delà le taux fixe sera révisé.

Article 3 : la Commune de CASTELNAU DE LÉVIS s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : la Commune de CASTELNAU DE LÉVIS s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précipitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

03 07 2016 : Cession d'un terrain à Madame GLINEL COLL :

Madame Glinel-Coll demeurant rue des Radis nous a demandé la possibilité de régulariser la situation d'une partie de son immeuble construit sur la parcelle AB 133 et débordant sur le domaine public.

Cette partie de l'immeuble a été édifiée en 1994 et autorisée par le permis de construire N° 081 063 93 C0038 accordé le 15 février 1994.

Pour régulariser cette situation il convient de lui céder un terrain d'une contenance de 36m² suivant division opérée par le géomètre AGEX.

Cette cession interviendra à un prix de 1€. Les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de Madame GLINEL-COLL.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

03 08 2016 : Plan de lutte contre les termites :

Madame Françoise PROUST expose la situation de notre commune et les recensements qui ont pu être opérés de foyer d'infestation de termites.

Une réunion publique organisée le 5 juin 2016 a permis de compléter cette connaissance et de définir des moyens de lutte coordonnés pour l'éradication des termites.

Une association de propriétaires est en préfiguration, la mairie pouvant s'associer à ce groupement pour mener des actions de prévention et de lutte.

Après discussion un plan d'action peut être mis en place :

- Collecte d'informations concernant les lieux d'infestation
- Création par arrêté du Maire d'un périmètre de prévention et de lutte
- Participation financière de la Mairie à une campagne de diagnostic dans le périmètre défini sous maîtrise d'ouvrage de l'association projetée
- Création d'une zone d'incinération des déchets termités

Ce plan d'action est soumis au vote et après délibération le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

03 09 2016 : Contrat de travail Pierre MALIE :

Les travaux de rénovation du groupe scolaire nécessitant des compétences techniques particulières pour la partie exécutée en régie, il conviendra de recruter un agent sous contrat à durée déterminée. La candidature de Monsieur Pierre MALIE a été retenue.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer un contrat de travail à durée déterminée avec Monsieur Pierre MALIE pour une durée de 3 semaines moyennant un salaire horaire de 9.67€ et majoré des congés payés.

03 10 2016 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité donne délégation au Maire de conclure tout contrat de travail à durée déterminée pour couvrir les besoins :

- De compétences particulières
- De remplacement d'agents absents
- De surcroit de travail

03 11 2016 : Subvention aux associations pour participation aux activités périscolaires :

Monsieur le Maire présente la liste des subventions aux associations pour participation aux activités périscolaires :

- TENNIS : 7*20€	140 €
- VELO TEAM : 7*20€	140 €
- CASTEL CREA : 5*20€	100 €
- APE (majorettes) : 16*20€	320 €
- BMX : 10*20€	200 €
- RUGBY : 7*20€	140 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

03 12 2016 : augmentation du temps de travail de Nadine COURPET :

Vu le surcroit de travail Nadine COURPET a émis le souhait de travailler à temps complet 35 heures annualisées par semaine, aujourd'hui elle est à 29.5 heure semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du temps de travail et donne délégation à Monsieur le Maire pour élaborer et signer le nouveau contrat de travail de Madame COURPET.

Questions diverses :

Monsieur le trésorier propose à la Mairie la mise en place du prélèvement automatique SEPA pour les règlements de la cantine et de la garderie. Ce prélèvement sera mis en place suivant un échéancier fixé par la trésorerie.